

Doudeville



Capitale du lin

ARRETE MUNICIPAL de CIRCULATION
Commune de DOUDEVILLE
Seine-Maritime

N°53-08-2024

15 août 2024

Le Maire de DOUDEVILLE,

Vu, le Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la manifestation du 15 août 2024 sur la commune de Doudeville

ARRETE

Article 1^{er} : Du dimanche 04 août 2024 – 8h00 au lundi 19 août 2024, au niveau de la rue du Val d'Auge – 76560 Doudeville, le stationnement et la circulation seront interdits afin que les industriels forains puissent y stationner.

Article 2^{ème} : Un dispositif signalera cette prescription et à prendre toute précaution en ce qui concerne cette manifestation, notamment vis à vis des piétons et des automobilistes, afin de garantir la sécurité des usagers, et de gêner le moins possible la circulation.

Article 3^{ème} : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur. L'enlèvement du véhicule pourra être effectué par un garage agréé par la Préfecture de la Seine-Maritime. Les frais de mise en fourrière et de gardiennage seront à la charge du contrevenant.

Doudeville, le 1^{er} août 2024

M. Le Maire

Daniel DURECU



Ampliations :

- M. l'agent de police
- Gendarmerie
- Service Voirie
- D.D.R
- Service incendie
- Commune Harcanville
- Le demandeur
- Registre